

Distr. générale
13 décembre 2023
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2024

6-9 février 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Exposé sur l'action humanitaire de l'UNICEF

Résumé

Le présent rapport fait le point sur l'examen de l'action humanitaire^a, conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration lors de sa session annuelle de juin 2023. Il s'agit du troisième rapport de situation annuel relatif à l'examen de l'action humanitaire soumis au Conseil d'administration de l'UNICEF. Le rapport fait le point sur les progrès réalisés depuis novembre 2022 dans l'application des 70 recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire. Il comprend des mises à jour détaillées concernant les recommandations ayant trait aux domaines suivants : a) la préparation et l'anticipation ; b) les données humanitaires ; c) l'adaptation de l'action humanitaire aux particularités locales ; d) la chaîne d'approvisionnement humanitaire ; e) les capacités humanitaires.

^a UNICEF, "Strengthening UNICEF's Humanitarian Action, The Humanitarian Review: Findings and Recommendations" 2020.

* E/ICEF/2024/1.

I. Vue d'ensemble

1. L'examen de l'action humanitaire a été mené en 2019 et 2020 dans le but d'évaluer les systèmes et les structures humanitaires de l'UNICEF, et de s'assurer que l'organisation était suffisamment préparée pour faire face, de manière efficace et efficiente, aux situations humanitaires à venir et à l'évolution rapide des besoins.

2. Le rapport de l'examen de l'action humanitaire, publié en 2020, formulait 70 recommandations visant à transformer l'action humanitaire de l'UNICEF. Les recommandations ont été approuvées par l'équipe de direction de l'UNICEF et devraient être appliquées d'ici la fin de l'année 2025.

3. Au mois d'octobre 2023, 16 des 70 recommandations avaient été appliquées (contre 5 en février 2023, selon les informations soumises au Conseil d'administration), 46 étaient en cours d'application et les 8 recommandations restantes n'avaient pas encore été prises en compte.

4. En 2020, lorsque le rapport de l'examen de l'action humanitaire a été publié pour la première fois, le coût de l'application des 70 recommandations était estimé à 32 millions de dollars. À ce jour, l'UNICEF a consacré 7 millions de dollars à la mise en œuvre de ces recommandations.

5. Depuis le mois de novembre 2022, l'application des recommandations a connu d'importants progrès, notamment dans le domaine de la préparation et de l'anticipation, avec l'évolution de la plateforme de préparation aux situations d'urgence et la finalisation d'un cadre d'anticipation visant à renforcer la cohésion et la cohérence de l'approche de l'UNICEF en matière d'anticipation. En outre, au mois d'octobre 2023, les fonds alloués à la préparation des bureaux de pays par l'intermédiaire des programmes First Action Initiative et Co-Funding Initiative avaient déjà largement dépassé le montant investi en 2022.

6. L'examen de l'action humanitaire a formulé plusieurs recommandations concernant la manière dont le processus de collecte, d'analyse et d'utilisation des données et des éléments de preuve pourrait aider l'UNICEF à améliorer ses interventions humanitaires et à renforcer le suivi des résultats. La mise en œuvre de ces recommandations s'accélère. Par exemple, après avoir posé les bases pour la signature d'un contrat institutionnel, l'organisation espère recruter un prestataire externe qui travaillera sur place et à la demande pour fournir au Bureau des programmes d'urgence de l'UNICEF des services d'analyse des conflits et de la situation sociopolitique, tout en s'inscrivant dans le prolongement des études prospectives déjà menées par l'organisation. En 2022 et 2023, la question de la disponibilité des données – facteur susceptible d'améliorer la rapidité et la précision des interventions humanitaires – a fait l'objet de projets pilotes dans la région de l'Afrique de l'Est et australe. En outre, afin de renforcer l'analyse des données de suivi et leur utilisation dans la prise de décisions, l'UNICEF met actuellement à l'essai un outil de cartographie et d'analyse de l'équité en Afghanistan, au Liban, en Libye, au Mali et en République démocratique du Congo.

7. L'UNICEF a progressé dans la réalisation de ses objectifs en matière d'adaptation de l'action humanitaire aux particularités locales. L'organisation a ainsi dépassé la cible du Grand Bargain concernant le transfert de fonds aux acteurs locaux, notamment aux organisations dirigées par des femmes, le renforcement de leurs capacités institutionnelles et de leur pouvoir de décision au sein des structures de coordination dirigées par l'UNICEF, l'augmentation de la production et de l'approvisionnement locaux, et la production d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi, entre autres objectifs. Publiée en mars 2023, la nouvelle note technique consacrée à l'adaptation aux particularités locales sert de clé de voûte à cette stratégie.

8. L'UNICEF poursuit ses efforts en vue de mieux intégrer les besoins en approvisionnement dans ses interventions et la planification de ses programmes, conformément à l'une des recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire. Cette recommandation vaut particulièrement pour les interventions menées dans le cadre de la riposte aux urgences de santé publique, qui nécessitent parfois d'importantes quantités de fournitures. On peut notamment citer l'exemple de la Cellule d'urgence mondiale sur le choléra, créée en mars 2023, qui pourra servir de modèle pour d'autres urgences de santé publique. Cette cellule est chargée de coordonner les interventions et la répartition de l'approvisionnement entre les nombreux pays où l'UNICEF intervient pour répondre aux besoins des enfants et des familles touchés par une épidémie de choléra.

9. Malgré les progrès accomplis dans l'application de nombreuses recommandations de l'examen de l'action humanitaire, celle-ci s'est également heurtée à quelques difficultés. La mise en œuvre des recommandations a débuté dans le contexte d'une pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) prolongée. De plus, en quelques années seulement, le nombre de situations d'urgence à travers le monde a connu une augmentation sans précédent, dont les causes dépassent largement le cadre de la pandémie. Cette situation confirme la pertinence des objectifs de l'examen de l'action humanitaire, mais complique également l'obtention des ressources financières et humaines nécessaires à l'application pleine et entière des recommandations.

10. Afin de progresser dans la réalisation des objectifs de l'examen de l'action humanitaire, l'UNICEF procédera, début 2024, à une évaluation à mi-parcours de l'examen et de ses recommandations (dont le calendrier coïncidera avec l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025). Les résultats de cette évaluation orienteront la mise en œuvre de l'examen de l'action humanitaire pour la période restante, entre 2024 et 2025. Pendant cette période, l'UNICEF s'efforcera de concentrer ses efforts sur les recommandations qui n'ont pas encore été appliquées. L'organisation réfléchira également à la structure de gestion la mieux adaptée pour mettre en œuvre la vision globale de l'examen de l'action humanitaire, de manière à tirer parti des succès obtenus jusqu'ici et à respecter la promesse consistant à proposer une aide humanitaire plus efficiente et plus efficace aux enfants qui en ont le plus besoin.

II. Introduction

11. En 2019, l'UNICEF a commandé l'examen de l'action humanitaire en vue de déterminer les facteurs qui permettraient à l'organisation de répondre avec plus d'efficacité et d'efficience aux besoins des enfants dans un environnement humanitaire de plus en plus complexe. Un rapport de situation relatif à l'application des 70 recommandations de l'examen a été soumis au Conseil d'administration en 2022 ([UNICEF/2022/EB/3](#)) et en 2023 ([UNICEF/2023/EB/3](#)).

12. Le présent rapport dresse un bilan général des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la vision de l'examen, et aborde notamment les grandes avancées réalisées et quelques-uns des principaux obstacles rencontrés. Il comprend également des mises à jour détaillées concernant les recommandations ayant trait aux domaines suivants :

- a) Préparation et anticipation ;
- b) Données/éléments de preuve et suivi des performances ;
- c) Adaptation de l'action humanitaire aux particularités locales ;

- d) Chaîne d'approvisionnement humanitaire ;
- e) Capacités humanitaires.

III. Rapport de situation concernant l'examen de l'action humanitaire

A. Aperçu des progrès réalisés

13. Au mois d'octobre 2023, 16 des 70 recommandations de l'examen avaient été appliquées, 46 étaient en cours d'application et les 8 recommandations restantes n'avaient pas encore été prises en compte.

14. Ces chiffres font apparaître une nette augmentation du nombre de recommandations appliquées, passé de 5 à 16 depuis le précédent rapport de situation soumis au Conseil d'administration à l'occasion de la première session ordinaire en février 2023. C'est notamment le cas dans les domaines de l'adaptation aux particularités locales (une stratégie actualisée relative à cette question a été publiée en mars 2023), de la responsabilité à l'égard des populations touchées (la nouvelle procédure de suivi de l'UNICEF, publiée en octobre 2022, imposait l'intégration de cette question dans les cadres de suivi de l'ensemble des bureaux de pays) et du recrutement d'une personne spécialisée dans les questions d'accès au sein de l'équipe d'intervention d'urgence, au mois de janvier 2023.

15. Sur les huit recommandations qui n'ont pas encore été prises en compte, cinq sont devenues caduques et/ou n'ont pas bénéficié de financements à la hauteur des investissements nécessaires : a) mettre en place un programme de renforcement des compétences spécifiquement destiné aux jeunes responsables humanitaires ; b) créer un fonds interne de renforcement des capacités humanitaires ; c) faire appel aux ressources ordinaires de l'UNICEF pour financer les activités de direction des clusters ; d) mettre au point de nouveaux mécanismes de financement pour les pays confrontés à une crise humanitaire et dotés de ressources ordinaires limitées ; e) déterminer les moyens de renforcer l'inclusion des partenaires d'appoint issus des pays du Sud à des fins de déploiement. Les recommandations relatives à la création d'un fonds interne de renforcement des capacités humanitaires et à la mise au point de nouveaux mécanismes de financement pour les pays confrontés à une crise humanitaire et dotés de ressources ordinaires limitées ne sont pas adaptées aux environnements caractérisés par un manque de ressources. Dans ce type de contexte, il est préférable de poursuivre ces objectifs en mettant l'accent sur le renforcement des mécanismes existants, tels que le fonds thématique pour l'action humanitaire mondiale. Quant aux trois recommandations restantes, les étapes suivantes sont en cours de discussion et feront l'objet du prochain examen à mi-parcours : a) réfléchir à de nouvelles modalités d'appui aux équipes de terrain depuis le siège de l'organisation ; b) revoir l'allocation des 7 % de fonds mis de côté ; c) mettre en place des plateformes solides, pilotées et gérées par les communautés, et opérationnelles immédiatement après le déclenchement d'une situation d'urgence.

16. Depuis le lancement de l'examen, de nombreuses activités et initiatives mises en œuvre par l'UNICEF ont contribué à la réalisation de l'objectif général consistant à adapter l'action humanitaire de l'organisation à la complexité et à l'instabilité des crises humanitaires qui caractérisent notre époque. Certains « domaines recommandés » ont fait l'objet d'avancées significatives (par exemple, la question de la formation et de l'appui fournis au personnel humanitaire, épine dorsale de l'action de l'UNICEF dans les situations d'urgence, qui a été longuement abordée dans le cadre du précédent rapport de situation soumis au Conseil d'administration et consacré à ce sujet). Certaines recommandations étaient d'ordre général et

recoupaient des activités en cours au moment de l'examen (par exemple, la révision des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire, ainsi que la révision des principales procédures d'urgence et de la plateforme de préparation aux situations d'urgence).

État du financement

17. À ce jour, sur les 32 millions de dollars nécessaires à l'application des recommandations formulées lors de l'examen, près de 7 millions de dollars ont été investis (5 millions de dollars issus du fonds thématique pour l'action humanitaire mondiale et 1,9 million de dollars provenant des financements complémentaires des donateurs).

B. Préparation et anticipation

18. Afin de mieux s'adapter à la recrudescence des risques auxquels sont exposés les enfants, l'UNICEF investit dans la mise en place d'outils de préparation, d'analyse des risques et de prise de décisions, qui joueront un rôle stratégique pour permettre à l'organisation de mieux appréhender la situation actuelle et les actions à mener avec les partenaires et les gouvernements. L'objectif consiste à améliorer sans cesse les interventions d'urgence pour les enfants, et à atténuer les risques et les conséquences des situations d'urgence sur ces derniers.

19. Grâce à sa présence étendue et décentralisée, à son mandat multisectoriel et à son rôle de chef de file de clusters, l'UNICEF est particulièrement bien placé pour détecter les premiers signaux d'alerte et mener les efforts de préparation. L'Examen de l'action humanitaire a formulé de multiples recommandations concrètes pour aider l'UNICEF à exploiter ces éléments et à renforcer le développement de ses activités de préparation, d'anticipation et d'analyse des risques.

20. L'UNICEF a amélioré et étendu ses systèmes de préparation depuis 2020, notamment en réponse à la conclusion de l'Examen de l'action humanitaire selon laquelle ces systèmes avaient tendance à encourager des interventions d'urgence plus réactives que proactives et agiles. En juin 2023, l'UNICEF a lancé une deuxième mise à jour de la plateforme de préparation aux situations d'urgence (la première mise à jour datait de fin 2020). Cette nouvelle version permet aux bureaux d'assurer une meilleure mise en œuvre de l'analyse des risques, des normes minimales de préparation et de la planification de la préparation. Une version entièrement repensée de la plateforme (EPP 3.0) est en cours de développement et sera lancée au second semestre 2024. Elle vise à renforcer les capacités des bureaux en matière de préparation aux interventions d'urgence, ainsi que la collaboration et la communication au sein des équipes. Cette nouvelle version offrira davantage de souplesse et d'accessibilité aux utilisateurs ; elle sera également reliée aux autres systèmes de l'UNICEF afin d'accroître les processus d'automatisation et de faciliter les activités de préparation au niveau national. Face à des crises de plus en plus fréquentes, complexes et prolongées, qui touchent aujourd'hui plus d'enfants que jamais, l'UNICEF continuera à investir dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience des communautés, des institutions et des systèmes nationaux.

21. En août 2023, l'UNICEF a finalisé la rédaction d'un cadre d'anticipation. Ce document contribuera à garantir l'adoption d'une approche cohérente et systématique pour l'institutionnalisation et le déploiement à grande échelle des mesures d'anticipation. Le cadre présente l'approche de l'UNICEF dans ce domaine et fournit des orientations pour l'adoption de mesures d'anticipation. À l'heure actuelle,

l'UNICEF met en œuvre des mesures d'anticipation dans 13 pays, et de nouvelles mesures sont en cours d'élaboration dans 7 autres pays.

22. Entre janvier et mi-octobre 2023, les ressources de l'UNICEF consacrées à la préparation aux situations d'urgence ont permis d'allouer 8,21 millions de dollars aux activités de préparation, complétés par 3,07 millions de dollars issus des bureaux régionaux et des bureaux de pays (par l'intermédiaire de la Co-Funding Initiative), ce qui a permis de fournir un soutien à 35 bureaux de pays. Ces montants sont nettement plus élevés que ceux de 2022, à savoir 4,27 millions de dollars de ressources allouées, complétés par 650 000 dollars provenant des bureaux régionaux et des bureaux de pays (par l'intermédiaire de la Co-Funding Initiative), ce qui avait permis de soutenir 20 bureaux de pays. Les ressources déployées en 2023 ont donné lieu à des investissements clés qui ont permis de renforcer la préparation des bureaux de pays, des bureaux régionaux et des partenaires à des risques tels que les sécheresses, les inondations, les tempêtes, les cyclones et des urgences de santé publique. En Haïti, par exemple, le bureau de pays a pu prépositionner des fournitures d'urgence grâce à une affectation de 1,1 million de dollars. En Afghanistan, une affectation de 0,69 million de dollars a contribué à la préparation multisectorielle du bureau de pays face à la résurgence du choléra dans le pays.

23. À compter de 2023, un pourcentage des fonds collectés dans le cadre de l'appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants est alloué à la préparation (5 % en moyenne).

C. Données/éléments de preuve et suivi des performances

24. L'approche de l'UNICEF concernant les données relatives aux enfants dans les situations d'urgence est désormais une composante clé de la nouvelle stratégie de l'UNICEF en matière de données. Cette composante couvre les différents types d'initiatives ayant trait aux données dont l'UNICEF a besoin, avant, pendant et après une situation d'urgence, pour produire, analyser et utiliser des données pertinentes, susceptibles d'éclairer la prise de décisions. Elle prendra les formes suivantes :

a) Disponibilité des données : en matière de données, le point le plus important (et souvent négligé) est la disponibilité. Sans être en mesure d'anticiper la prochaine situation d'urgence dans ses moindres détails, l'UNICEF peut toutefois s'y préparer en créant et en alimentant une base de données géocodée donnant accès à des données de référence pertinentes. L'organisation peut également mettre en place des partenariats facilitant l'accès aux données (par exemple, grâce aux images satellite ou aux données de téléphonie mobile), ainsi que des outils d'analyse et des protocoles d'utilisation conformes aux principes de l'initiative « Données responsables pour les enfants » (rd4c.org). En 2022 et 2023, dans la région de l'Afrique de l'Est et australe, la question de la disponibilité des données a fait l'objet de projets pilotes susceptibles d'être déployés à grande échelle, sous réserve de financements suffisants. La disponibilité des données permettra d'améliorer la rapidité et la précision des interventions d'urgence, et aidera l'organisation à éviter la « course aux données » qui accompagne souvent l'émergence d'une nouvelle crise. Face à une situation d'urgence, il est essentiel d'obtenir l'appui des partenaires, en particulier pour la production de données spatiales et, le cas échéant, l'intégration des mégadonnées (face à l'afflux de réfugiés ukrainiens, les données de Facebook relatives à la publicité ont joué un rôle clé dans le suivi des déplacements de population), et d'associer ces données aux données administratives et aux données issues des enquêtes rapides. Cette démarche a été adoptée, de manière empirique, dans toutes les situations d'urgence majeures, l'exemple le plus récent étant celui de la bande de Gaza, où les mégadonnées ont permis d'estimer les déplacements de population et l'utilisation du réseau d'approvisionnement en eau.

25. Pendant les dernières phases d'une situation d'urgence, il importe également de veiller à l'instauration de systèmes de données inscrits dans le long terme – un processus qui n'en est qu'à ses débuts au sein de l'UNICEF (et d'autres organismes). Il s'agit, par exemple, de travailler au renforcement et à l'amélioration de la résilience des systèmes de données administratives, à commencer par l'adoption du modèle de maturité des données administratives, déjà élaboré et mis à l'essai dans certains pays¹. Ces efforts permettent de s'assurer que la masse des données recueillies et utilisées dans le cadre des interventions humanitaires n'est pas perdue, mais constitue au contraire un socle permettant de collecter des données de situation et de suivi pendant les dernières phases de la situation d'urgence et jusqu'au retour à la stabilité. Il convient d'accorder une attention particulière au soutien dont bénéficient les systèmes de données pendant les périodes d'instabilité ou de crise prolongée, afin de s'assurer (comme indiqué plus haut) que ces systèmes sont conçus pour durer et non pour répondre de manière ponctuelle à une situation d'urgence. Cela suppose un effort de planification stratégique permettant de déterminer ce qui constitue un système de données durable, ainsi qu'un soutien ciblé visant à garantir l'appropriation nationale et le bon fonctionnement de ce système à long terme.

Suivi des résultats

26. Au niveau interorganisations, l'UNICEF fait partie du groupe de travail sur le suivi de l'action humanitaire et joue le rôle d'organisme chef de file pour l'élaboration d'orientations communes relatives à la production de données ventilées axées sur l'équité. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 inclut les priorités relatives à l'action humanitaire et à ses liens avec le développement. Ces priorités font désormais l'objet d'un ensemble d'indicateurs standard de base qui correspondent aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et peuvent être intégrés aux plans de suivi des programmes de pays. Cela permet de rationaliser la collecte et l'analyse des données, en particulier dans les pays confrontés à une crise prolongée et dans les contextes fragiles.

27. En vue de renforcer encore l'analyse et l'utilisation des données de suivi, et d'éclairer la prise de décisions, l'UNICEF met actuellement à l'essai un outil de cartographie et d'analyse de l'équité en Afghanistan, au Liban, en Libye, au Mali et en République démocratique du Congo. Cette initiative favorise l'analyse intersectionnelle et dynamique des données relatives aux privations, aux risques et aux vulnérabilités, aux performances des programmes et aux goulets d'étranglement.

28. En vue de renforcer la disponibilité et l'analyse en temps réel des données de suivi relatives à la mise en œuvre des programmes, l'UNICEF a formé 63 pays prioritaires à l'utilisation du module eTools de suivi sur le terrain. Ce module vient compléter les outils de collecte de données numériques existants et favorise la mise en place d'un suivi qualitatif par zone géographique, mettant l'accent sur le respect des engagements pris en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées et sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels au sein des systèmes de suivi. La République arabe syrienne fut l'un des premiers pays à utiliser le module de manière efficace. Le pays a ainsi enregistré plus de 3 500 visites de suivi sur le terrain, qui lui ont permis d'analyser en temps réel les risques, les performances et les goulets d'étranglement des programmes, et de déterminer les mesures correctives à adopter.

¹ Le modèle de maturité des données administratives est un cadre mis au point par l'UNICEF en vue d'évaluer le degré de maturité des pays ou des organisations en matière de gestion et d'utilisation des données administratives.

D. Adaptation de l'action humanitaire aux particularités locales

29. L'UNICEF définit l'adaptation aux particularités locales comme un processus consistant à reconnaître, à respecter et à renforcer l'autorité et les capacités des acteurs locaux dans le cadre de l'action humanitaire. Ce processus peut prendre différentes formes, notamment le financement direct des partenaires locaux ou l'investissement en faveur de leurs capacités institutionnelles et de leur autonomisation.

30. À la suite du lancement de l'examen de l'action humanitaire, l'UNICEF a renforcé ses efforts dans le domaine de l'adaptation aux particularités locales, notamment sous la forme de partenariats avec des acteurs locaux tels que les municipalités et les autorités locales et nationales.

31. L'UNICEF continue de transférer des fonds aux acteurs locaux. En 2022, l'organisation a transféré 1,5 milliard de dollars en espèces à ses partenaires à tous les niveaux, à des fins de financement de l'action humanitaire. Sur cette somme, 39 % des fonds ont été transférés à des acteurs locaux, soit davantage que la cible de 25 % fixée par le Grand Bargain.

32. En mars 2023, pour favoriser l'adoption d'une approche systématique en matière d'adaptation aux particularités locales, l'UNICEF a publié une note technique/stratégique consacrée à cette question, désormais disponible en anglais, en arabe, en espagnol et en français. Cette stratégie promeut : l'établissement de partenariats fondés sur des principes ; le renforcement des capacités ; le recours à des renforts locaux ; la présence d'acteurs locaux exerçant des fonctions de leadership au sein des mécanismes de coordination ; le respect du cycle de programmation humanitaire et l'adaptation de ces programmes aux particularités locales ; le respect du processus d'élaboration des programmes de pays et l'adaptation de ces programmes aux particularités locales ; la mise en place de transferts de fonds prévisibles et flexibles à destination des acteurs locaux ; la participation des communautés locales ; la mobilisation des partenaires locaux dans le cadre de la gestion globale des risques ; la gouvernance locale ; les économies locales ; la visibilité des acteurs locaux et la communication avec ces derniers.

33. En 2022, l'UNICEF a mis au point une note d'orientation relative au renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux et a apporté son soutien à l'élaboration d'un cadre conjoint de préparation à destination des acteurs locaux infranationaux, en collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Ces initiatives s'inscrivent dans une approche transformatrice – plutôt que transactionnelle – de l'adaptation aux particularités locales. L'approche transformatrice repose sur des investissements en faveur du renforcement des capacités institutionnelles, sur un partage complet des risques, et sur la mise en relation des mécanismes de financement et des processus de planification d'urgence des partenaires locaux. L'UNICEF a révisé ses procédures de partenariat de manière à s'assurer que les partenaires locaux reçoivent une avance à hauteur de 7 % des frais généraux de l'organisation.

34. L'approche transformatrice repose notamment sur des investissements en faveur des économies locales dans les zones ciblées par l'action humanitaire de l'UNICEF. Face aux préoccupations auxquelles la riposte à la COVID-19 avait donné lieu en matière d'équité, l'UNICEF s'est engagé à soutenir la production locale de fournitures et de produits médicaux, et à acheter davantage de fournitures produites localement.

35. L'UNICEF aide les acteurs locaux à s'intégrer aux systèmes de prestation des services sociaux et réfléchit à la manière dont ils peuvent contribuer à la durabilité des interventions et au renforcement des capacités au fil du temps. En vue de renforcer les capacités de ses partenaires locaux, l'UNICEF a mis au point un programme de

formation humanitaire. Ce programme offrira aux partenaires nationaux et locaux un accès équitable à une formation humanitaire de qualité et adaptée aux particularités locales, et leur permettra d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à l'amélioration de l'action humanitaire. Dix nouveaux programmes de formation adaptés aux particularités locales et conçus pour un apprentissage en présentiel ont été mis au point, et des accords à long terme ont été signés avec des prestataires de services de formation dans chacune des régions de l'UNICEF. Une plateforme d'apprentissage multilingue est en cours d'élaboration, grâce à un partenariat entre le Bureau des programmes d'urgence, l'équipe du Passeport pour l'apprentissage de l'UNICEF au sein du Groupe des programmes et l'équipe responsable de l'initiative « Ne laisser aucune langue de côté » au sein du Bureau de l'innovation.

36. L'UNICEF conserve son rôle de chef de file et de partenaire clé dans le cadre des efforts mondiaux et interorganisations visant à renforcer l'adaptation de l'action humanitaire aux particularités locales.

37. L'UNICEF a commandé une évaluation thématique mondiale des efforts déployés, au sein de l'organisation, pour adapter l'action humanitaire aux particularités locales. L'évaluation, qui devrait s'achever au premier trimestre 2024, examinera l'approche de l'UNICEF en matière d'adaptation aux particularités locales, les efforts déployés dans ce domaine à l'échelle de l'organisation, ainsi que l'impact de l'UNICEF sur les différents processus interorganisations ayant trait à l'adaptation aux particularités locales.

E. Chaîne d'approvisionnement humanitaire

38. L'examen de l'action humanitaire a souligné la nécessité de renforcer la prise en compte des besoins en approvisionnement dans la planification des programmes, à travers une collaboration plus étroite avec le secteur privé et l'établissement de réseaux permettant de garantir la continuité de l'approvisionnement en cas de resserrement de l'offre sur les marchés. En 2022, l'UNICEF a acheté beaucoup plus d'aliments thérapeutiques prêts à l'emploi auprès de fabricants situés à proximité de pays touchés par une situation d'urgence. L'organisation s'est approvisionnée auprès de 21 fournisseurs différents, dont 90 % se trouvaient dans des pays proches des zones où des enfants avaient besoin de ce type de traitement.

39. Conformément à l'une des principales recommandations issues de l'examen de l'action humanitaire, le renforcement des programmes d'approvisionnement a permis, grâce à une meilleure coordination, de mieux répondre aux urgences de santé publique, comme en témoignent la riposte aux multiples épidémies de choléra à grande échelle qui ont marqué 2022 et 2023, et la création de la Cellule d'urgence mondiale sur le choléra en mars 2023. La Cellule d'urgence mondiale sur le choléra contribue à la hiérarchisation des interventions et à la répartition des fournitures essentielles ainsi que des ressources humaines et financières entre les différents secteurs et pays, en vue de renforcer la préparation et la riposte au choléra aux échelles nationale et communautaire. La Cellule travaille également avec le système de gestion des incidents de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui coordonne l'action globale.

40. En cas d'urgence de santé publique, il est primordial de pouvoir mettre en place des contre-mesures médicales rapides, de manière à freiner la propagation de la maladie en question – une nécessité mise en évidence par la pandémie de COVID-19, mais qui dépasse ce contexte spécifique. Pour cela, l'UNICEF doit renforcer ses efforts de préparation et s'assurer que les ressources et les fournitures dont il dispose lui permettent d'intervenir de manière immédiate en cas d'urgence de santé publique. En se préparant à cette éventualité, l'UNICEF sera en mesure d'apporter une aide

équitable aux personnes les plus vulnérables et de garantir une prestation de services cohérente et en temps opportun au dernier kilomètre.

41. L'UNICEF continue de travailler, aux côtés de l'OMS, au renforcement de la coordination de l'approvisionnement, dans le cadre d'un protocole d'accord relatif à la préparation aux situations d'urgence, à la résilience et aux interventions, sous la rubrique consacrée à l'accès aux contre-mesures, y compris les systèmes de chaînes d'approvisionnement et les achats. En retour, ces efforts renforceront les programmes d'approvisionnement, ce qui contribuera à améliorer la préparation aux urgences de santé publique et les interventions.

42. Des efforts sont actuellement déployés pour augmenter le niveau des stocks mondiaux de fournitures d'urgence, en vue de renforcer la préparation de l'approvisionnement et des interventions, et de faciliter l'accès aux fournitures, en particulier dans un contexte marqué par le chevauchement de situations d'urgence multiples et complexes. Ces efforts portent notamment sur les fournitures essentielles en cas d'urgence de santé publique (équipements de protection individuelle, kits de santé, etc.).

F. Capacités humanitaires

43. Depuis sa création, l'Atelier sur le leadership humanitaire a considérablement gagné en portée et en qualité. Il fait également l'objet d'une demande accrue à tous les niveaux de l'UNICEF. En 2023, 92 hauts responsables (54 % de femmes et 46 % d'hommes) ont été formés dans les deux domaines suivants : le leadership dans les situations d'urgence et le leadership dans les environnements complexes et à haut risque. Cette formation repose sur une approche mixte et prévoit notamment la mise en œuvre de plans d'action ayant trait aux fonctions de leadership, afin de s'assurer que les compétences acquises ont un impact direct sur l'environnement de travail. La formation prévoit le renforcement des capacités considérées comme insuffisantes lors de l'examen de l'action humanitaire, notamment en matière de plaidoyer humanitaire, d'accès, de préparation, de coordination, de gestion des risques de sécurité et de responsabilité à l'égard des populations touchées.

44. Une stratégie d'apprentissage et de développement dans le domaine humanitaire (2023-2025) est en cours de mise en œuvre et comprend notamment un canal de formation humanitaire spécialisé sur la plateforme Agora. Ce dernier est composé de 40 modules (inspirés des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire) et peut être utilisé dans les régions d'intervention de l'UNICEF, que ce soit dans le cadre d'une formation en présentiel ou selon des modalités d'apprentissage mixtes. Cette stratégie permettra d'inscrire le renforcement des compétences et des connaissances relatives à l'action humanitaire dans une approche plus durable, systématique et susceptible d'être évaluée.

IV. Difficultés

45. Compte tenu de l'ampleur des domaines programmatiques et opérationnels couverts par l'examen de l'action humanitaire, et face à la nécessité de hiérarchiser les priorités liées aux différentes situations d'urgence, il s'est avéré difficile d'appliquer l'ensemble des recommandations formulées. La pandémie de COVID-19 s'est déclarée et a duré plusieurs années, bouleversant les projets, les procédures et les flux de travail de l'ensemble des bureaux et divisions de l'UNICEF. La pandémie a accéléré certaines évolutions (elle a notamment fait de la riposte aux urgences de santé publique, qui figurait parmi les domaines recommandés dans le cadre de l'examen, une priorité de l'organisation) et en a freiné d'autres (à travers l'augmentation globale des besoins humanitaires et de la charge de travail de

l'organisation). Le financement a également posé des difficultés, retardant l'application de certaines recommandations qui nécessitaient des investissements conséquents.

V. Prochaines étapes

46. À mi-parcours de la période de mise en œuvre de l'examen, le moment est venu d'évaluer les progrès accomplis et de procéder aux ajustements nécessaires pour s'adapter aux nouvelles tendances et au nouveau paysage humanitaires. Afin d'éclairer la suite du processus d'application des recommandations au cours des deux années restantes, l'UNICEF procédera à une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de l'examen de l'action humanitaire, dont le calendrier coïncidera avec l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025. Cette évaluation est prévue pour le premier trimestre 2024.

VI. Conclusion

47. L'objectif de l'examen de l'action humanitaire – améliorer l'action humanitaire de l'UNICEF de manière à renforcer l'efficacité de l'aide apportée aux enfants – n'a rien perdu de son actualité. En appliquant l'ensemble des recommandations issues de l'examen, l'UNICEF et ses partenaires gagneront en efficacité et en efficacité pour aider les enfants, faire respecter leurs droits, protéger leur enfance et sauver des vies.
